

### VILLE DE DOLE

# EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du 29 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35 Nombre de conseillers présents : 30 Nombre de procurations : 05 Nombre de conseillers votants : 35

Date de convocation : 22 juin 2022 Date de publication : 06 juillet 2022

#### Conseillers.ères présents.es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire, Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,

Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérike DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHERE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMDAOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

## Conseillers.ères absents.es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Paul ROCHE à M. Jean-Pascal FICHÈRE
M. Mohamed MBITEL à M. Jean-Michel REBILLARD
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Mme Isabelle MANGIN
M. Nicolas GOMET à Mme Nadine HERRMANN

#### Conseillers.ères absents.es non représentés :

M. Ako HAMDAOUI (DCM 22.29.06.41); M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 22.29.06.42-43-44); M. Hervé PRAT (DCM 22.29.06.43-44); Mme Laetitia JARROT-MERMET (DCM 22.29.06.49); Mme Sylvette MARCHAND (DCM 22.29.06.49); Mme Isabelle MANGIN (DCM 22.29.06.52-53); Mme Maryline MIRAT (DCM 22.29.06.65); M. Jean-Pierre CUINET (DCM 22.29.06.70); Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.29.06.71); Mme Nadine HERRMANN (DCM 22.29.06.71-72); Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.29.06.75-76)

Approbation du montant des

Compensation pour l'année

de

**Secrétaire de séance** M. Jean-Pascal FICHÈRE

Rapporteur

Référence

22.29.06.38

Commission

l'Institution

**Attributions** 

Objet

2022

Fonctionnement

M. Daniel GERMOND

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la possibilité d'une révision « libre » des attributions de compensation, qui nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres. Cette disposition prévoit :

- D'une part, qu'il n'est pas possible de réviser une attribution de compensation sans que la commune concernée ait auparavant donné son accord à cette révision,
- D'autre part, que la révision libre ne peut être mise en œuvre qu'après avoir réuni trois conditions cumulatives :
  - 1. Une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation,
  - 2. Une délibération à la majorité simple sur le même montant révisé de l'assemblée délibérante de chaque commune concernée,
  - 3. Que ces délibérations visent le dernier rapport élaboré par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20220629-DCM22290638-DE Date de télétransmission : 04/07/2022 Date de réception préfecture : 04/07/2022 La CLECT du 16 février 2022 a validé le principe de cette révision libre des attributions de compensation des communes.

Cet avis de la CLECT a été confirmé par le Conseil Communautaire du 18 mars 2022 conformément aux dispositions du Pacte de Solidarité Fiscal et Financier approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 27 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) pour la Ville de Dole à hauteur de 3 816 995 € pour l'année 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Fait à Dole, le 29 juin 2022. Pour extrait certifié conforme,

e Maire,

Jean-Baptiste Gi

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20220629-DCM22290638-DE Date de télétransmission : 04/07/2022 Date de réception préfecture : 04/07/2022